

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, A. GEORGEON

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2013-48 SA/MCC

## **Réunion Conseil Municipal du 21 février 2013**

**Etaients présents** : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ  
ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER PELTIER CASTELA SIMON GEORGES  
VULCANO DUSSIAUX OGIEZ MARCHAL-BATT DEVITERNE GOUDOUT MILLOT MARCHAL

**Absents excusés** :

S. VAGUENEZ a donné pouvoir à G. ROYER  
A. FROMENT

**Absent** :

L. WEHRLLEN

**Secrétaire** : A. CASTELA

Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2013 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation. Le Maire fait remarquer que le montant des dégâts liés aux intempéries du mois de mai s'élève à 44 000 €, ce qui représente 4 points d'impôts.

### **1. Débat d'Orientation Budgétaire 2013**

D. Feuilltainne donne lecture du document relatif au débat d'orientation budgétaire, en apportant quelques commentaires :

- Les chiffres concernant la situation économique évoluent presque tous les jours, d'où la difficulté d'avoir, pour débattre, des informations stables par rapport aux recettes.

Arrivée de M. Vulcano.

- La croissance est annoncée à hauteur de 0,4 % dans le DOB. Aujourd'hui, les médias l'annoncent à 0,1 %. D. Feuilltainne pense, personnellement, qu'elle sera de 0 %.
- L'objectif de 3 % de déficit fait aujourd'hui l'objet de beaucoup d'incertitudes.

D. Deviterne souhaite, au nom du groupe opposition, faire des remarques sur ce DOB :

➤ L'introduction stipule que la précaution prime et que les actions annoncées dans le DOB peuvent être différentes de celles du budget primitif. Cela laisse-t-il entendre qu'il peut s'agir d'actions supplémentaires, ce qui serait justifié ou bien d'actions ou d'orientations supprimées et remplacées par d'autres, ce qui serait moins justifié.

Le Maire rappelle que le budget primitif est bâti à partir de réalités alors que le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur des estimations. Les grands projets ne seront pas remis en cause, sauf cas de force majeure. Les autres peuvent être revus, modifiés. Par exemple, le DOB annonce l'acquisition d'une chaudière à condensation. D'ici quelques jours, nous aurons les éléments financiers et techniques qui permettront de choisir entre une chaudière à condensation ou à rendement. Par conséquent, les crédits inscrits au budget primitif seront peut-être, finalement, pour une chaudière différente de celle annoncée au DOB.

N.Goudout et D. Deviterne font remarquer que, dans ce cas, quelle que soit la décision technique, l'action reste la même : l'achat d'une chaudière.

➤ On peut regretter que le contexte économique général prenne une grande place dans les réflexions du DOB. Ce contexte ne doit pas servir pour justifier d'une prudence qu'on pourrait qualifier de frilosité. En effet, les montants faramineux annoncés au niveau national ne sont jamais chiffrés par rapport aux budgets communaux. Quelle en est la traduction dans le budget de Pulnoy ? On peut se laisser bernier par des chiffres extravagants. 1,5 milliards d'économies appliqués sur 36000 communes : l'impact sera peut-être minime ? Calquer le budget communal sur une extravagance de la dette ne semble pas approprié.

D. Feuilltain préfère être très prudent, en raison du manque de visibilité sur les recettes. L'opposition parle de 1,5 milliards de baisse de dotations de l'Etat, lui parle de 4,5 milliards. D. Feuilltain pense que les collectivités, aujourd'hui, ne peuvent avoir aucune idée des recettes à venir. Il y aura certainement un impact au niveau local. De plus, les dépenses supplémentaires sont demandées, notamment en raison de la refondation des rythmes scolaires.

Le Maire ajoute que le Grand Nancy a déjà connaissance que les dotations qui vont lui être versées par l'Etat vont diminuer de 4 millions d'euros. Les dotations de solidarité versées aux communes de l'agglomération vont donc être inévitablement impactées. A cela doivent s'ajouter l'augmentation des prix liée à la hausse de la TVA et celle des cotisations retraites. L'impact local est donc bien réel.

Le Maire souhaite répondre également à D. Deviterne concernant le terme de frilosité employé. Il ne s'agit pas de frilosité, mais de gestion en bon père de famille. Le budget 2013 sera sensé et courageux. Pulnoy fait plaisir à Monsieur Peillon en répondant proprement à la réforme des rythmes scolaires.

D. Deviterne et N. Goudout répondent que ce n'est pas faire plaisir à Monsieur Peillon mais aux enfants. Ce n'est pas parce qu'on est endetté, qu'on ne doit pas faire une grande réforme.

Le Maire ne conteste pas le bien-fondé de la réforme mais son coût et sa précipitation.

D. Deviterne répond que politiquement, lorsqu'un projet met trop de temps à sortir, il ne sort jamais.

N. Goudout ajoute qu'il s'agit d'un vrai projet pour l'avenir.

D. Deviterne trouve que la démarche est bonne, mais que les solutions pâtissent de cette accélération.

➤ D. Deviterne souhaite faire une remarque sur la partie du document concernant les éléments financiers, qui sont présentés comme des démonstrateurs de la bonne gestion financière des années passées. D. Deviterne constate que les 3 éléments financiers que sont l'épargne brute, la capacité à s'endetter et la capacité à se désendetter sont corrélés à la qualité du projet d'investissement communal, ce qui « ne colle pas ». En effet, le DOB dit : on fait des économies, on épargne beaucoup, on n'emprunte peu, pour investir. Or, l'on peut voir clairement que l'on n'investit pas, l'on ne se projette pas, l'on attend d'avoir l'argent pour réaliser les équipements.

Le Maire répond que le DOB ne dit pas que le budget de Pulnoy dispose d'une aisance financière. Il faut le lire autrement : au regard des chiffres, Pulnoy a une épargne brute et une capacité de désendettement intéressantes. Cela ne veut pas dire qu'on est dans l'aisance. L'on peut investir modérément, mais on fait aussi la preuve que l'on peut investir dans une salle multiactivités d'un montant de 250 000 €, qui n'était pas prévue. La municipalité a toujours veillé à ne pas s'engager dans un endettement trop long, pour ne pas obérer les budgets suivants, tout en étant capable de répondre aux urgences.

D. Deviterne répond que cette forme de gestion a un gros défaut car elle freine la dynamique d'investissement.

Le Maire : qu'est-ce qui mériterait de prendre des risques financiers pour investir davantage, quand on sait que ce que l'on emprunte, il faudra le rembourser.

D. Feuilltain souligne qu'il s'agit d'un budget d'opportunité. Pulnoy a toujours la réactivité nécessaire. Le budget ne se résume pas aux rythmes scolaires, puisque la municipalité doit également répondre aux associations, à l'augmentation des fluides, aux écoles.

➤ Le groupe opposition regrette que les grandes orientations portent essentiellement sur le fonctionnement et que les orientations d'investissement soient très peu développées, en une demi-page. Les investissements mentionnés concernent les économies d'énergie ou les chantiers induits par la loi, comme la loi handicap ou les rythmes scolaires. C'est donc de la dynamite induite.

Le Maire répond que les budgets ont tous une limite, une contrainte. Depuis son premier mandat de maire, les obligations de mises aux normes ne cessent de se succéder. Les investissements relatifs à la loi handicap s'élèvent à 500 000 €. Le Maire poursuit en demandant à l'opposition quel serait l'investissement que la majorité ne fait pas et que l'opposition ferait, dans les circonstances actuelles.

D. Deviterne répond que ce n'est pas la période pour afficher ses projets.

Le Maire demande alors à D. Deviterne quels seraient les investissements réalisés par la majorité que l'opposition n'aurait pas faits.

D. Deviterne : aucun, au contraire, des investissements supplémentaires auraient été réalisés.

Le Maire souligne que la réalisation d'investissements nécessite des moyens.

D. Deviterne répond que l'endettement est un moyen.

Le Maire rappelle que les emprunts doivent être remboursés, et qu'il faut donc lever l'impôt. La meilleure méthode pour investir est d'épargner et c'est ce que la municipalité s'efforce de faire.

N. Goudout explique que le projet politique de l'opposition est d'investir dans l'humain pour que l'humain puisse être autonome. Aujourd'hui, il faut oser investir, tout comme le font les entreprises pour ne pas tomber dans la morosité.

Le Maire répond que Pulnoy n'est pas une entreprise mais une collectivité.

D. Deviterne aborde la question du centre de rencontre, annoncé comme un projet d'investissement, alors qu'il est financé par la vente de l'autre centre.

G. Nicola corrige en rappelant que la vente du centre actuel ne finance pas la totalité du futur centre.

Le Maire rappelle que ce projet permet de répondre aux souffrances des familles touchées par la maladie d'Alzheimer. Il est vrai que la municipalité aurait pu répondre défavorablement à la demande d'extension de l'EHPAD, mais elle a préféré répondre présente, en ajoutant 300 000 €.

D. Deviterne corrige le montant de l'apport financier, qui est de 240 000 €.

D. Deviterne regrette que pour le projet de la maison des jeunes, qui est réellement une nouveauté, seule l'étude de faisabilité sera inscrite au budget.

Enfin, il qualifie de « clou » la dernière phrase du DOB, concernant le golf habitat.

Le Maire se félicite de la qualité du débat de l'assemblée concernant le DOB. La municipalité élabore un budget prudent et est fière de cela. La maison des jeunes est un beau projet à l'étude, qui ne se fera pas dans la précipitation et sera adapté aux besoins des habitants.

G. Nicola estime le document du DOB bien fait et clair et souhaite revenir sur la partie C du document : une baisse de 15 % de la DGF est prévue dans les années à venir, ce qui se traduit par une baisse de 90 000 € à 100 000 €. En outre, G. Nicola n'a pas tout à fait la même lecture que D. Deviterne sur l'épargne brute, qui va stagner. L'emprunt contracté pour la réalisation du centre de loisirs a fait augmenter le remboursement en capital de la dette de 40 %. Si Pulnoy contractait à nouveau un emprunt, l'épargne brute serait proche de 0. Donc, si l'on fait des investissements, ils doivent être autofinancés.

Départ de G. Millot.

G. Nicola insiste sur la nécessité d'être prudent dans les années à venir. Les recettes fiscales liées aux résidences vertes sont attendues. Il faudra également travailler sur le golf habitat qui pourra apporter des recettes fiscales supplémentaires.

Le Maire conclut en disant qu'il faut savoir investir là où cela ne coûte rien.

## **2. Résidences Vertes : dénomination des rues**

JM. Heinly donne lecture du projet de délibération et donne des explications sur le choix des personnalités.

N. Goudout informe l'assemblée que le groupe d'opposition s'abstiendra de voter, car il n'a pas été associé au choix du nom des rues.

A la question de D. Deviterne sur la raison du choix du « tout renaissance » pour ces rues, le Maire répond qu'il s'agit d'une déclinaison intéressante de la manifestation « renaissance 2013 » portée par le Grand Nancy.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal)

21 pour.

## **3. Demande d'attribution gratuite de la salle Roger Galmiche par l'association SMEPS Nancy Handball 54 pour le 9 mars 2013**

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

## **4. Demande d'attribution gratuite de la salle Roger Galmiche par l'association La Porte Verte pour le 13 mars 2013**

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

## **5. Boucle Verte 2013 : convention de partenariat avec les communes de Saulxures-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy et Seichamps**

S. Dussiaux explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité.

**6. Marché public de gestion et d'exploitation de la structure multi accueil Les Loupiots : lancement du marché et désignation de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc**

A. André donne lecture du projet de délibération.

Le Maire précise que le marché pourra commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ou le 22 juin 2013, si le redressement judiciaire de l'association relais aboutit en liquidation. Il propose à l'assemblée de procéder au vote de la liste des membres de la commission d'appel d'offres à main levée.

Vote : à l'unanimité.

**7. Marché public de livraison des repas pour les cantines scolaires : lancement du marché et désignation d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc**

M. Piccoli donne explication du projet de délibération.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la liste des membres de la commission d'appel d'offres à main levée.

Vote : à l'unanimité.

**8. Rythmes scolaires : report de l'application de la réforme à la rentrée 2014**

JF. Piccoli donne lecture du projet de délibération.

N. Goudout explique que le groupe d'opposition est favorable au report pour que la réforme soit correctement appliquée.

M. Piccoli se félicite que l'opposition dise qu'il faille prendre le temps de faire les choses. C'est ce que la municipalité a toujours fait, notamment pour la cantine.

Vote : à l'unanimité.

**9. 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée**

D. Feuilltain donne lecture du projet de délibération.

N. Goudout est favorable à la commémoration du traité de l'Elysée, mais est surprise de l'ampleur du texte. Le texte insiste beaucoup sur les échanges économiques alors que pour elle, les échanges sont avant tout humains et culturels.

Le Maire précise que le texte a été rédigé par l'a.f.c.c.r.e. (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) et envoyé à toutes les communes. Il doit être proposé au Conseil Municipal en ces termes.

Fait à Pulnoy, le 8 mars 2013

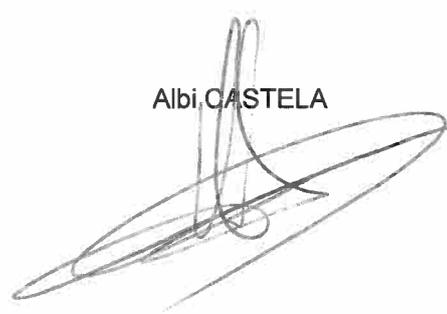
Le Maire,



Gérard ROYER



Le secrétaire de séance,



Albi CASTELA